

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 24 avril 2026 à 18 heures 00 minutes
en Mairie

Quorum : 9

Présents :

Mme BECK Amandine, M. DECOSTERD Kévin, Mme DURLA Jocelyne, Mme FANTINEL Anna/Françoise, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, Mme KOUN CÉLINE, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme LINDER Michèle, Mme MILIZIANO Jennifer, M. PEZZETA François, Mme SABBA Barissa, M. TELLIER Olivier, M. TOMC Claude, Mme ZURKINDEN Gina

Procuration(s) :

Mme ANCELOT Flavie donne pouvoir à Mme SABBA Barissa

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme ANCELOT Flavie, Mme NAGEL Annie

Secrétaire de séance : Mme DURLA Jocelyne

Président de séance : M. TELLIER Olivier

Procès-verbal du conseil d'administration précédent : Approuvé

Lors de l'ouverture de la séance par le Président, ce dernier a tenu à remercier les membres de ce Conseil d'Administration pour leur présence et leur dévouement.

1 - Procès-verbal d'installation du Conseil d'Administration nommé et spécimens des signatures des membres nommés (arrêté N°008.2026)

Suite à la mise en place du nouveau Conseil d'Administration du CCAS de TRIEUX et après lecture des noms des nouveaux membres par Monsieur Le Président, un procès-verbal d'installation des membres nommés ainsi que des spécimens des signatures ont été établis. Ils seront transmis à la sous-préfecture ainsi qu'à la trésorerie.

Un arrêté de nomination des membres non élus a également été établi.

2 - Election d'une Vice-Présidente (délibération N°087.2026)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et comme la loi l'oblige, le Conseil d'Administration du CCAS doit élire en son sein un(e) Vice-Président(e), qui aura pour mission de présider cette assemblée en cas d'absence du Président.

Le Président invite donc les membres à procéder à cette élection.

Le Conseil d'Administration,

vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-6,
vu les résultats de l'élection de la moitié des membres du Conseil d'Administration par délibération
N°208_2026 du Conseil Municipal du 20/03/2026,
nommant la moitié des membres du Conseil d'Administration,
considérant que le Conseil d'Administration se trouve ainsi constitué,
le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
par 16 voix pour,

DECIDE :

de procéder ainsi qu'il suit à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Centre Communal d'Action Sociale :

s'est déclarée candidate :

Mme Sylvie LANDOWSKY

le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 16

a obtenu :

Mme Sylvie LANDOWSKY : 16 voix

est donc proclamée élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Sylvie LANDOWSKY

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délégation de compétence du Président à la Vice-Présidente nommée (arrêté N°007.2026)

Suite au vote à l'unanimité du Conseil d'Administration concernant la nomination de Mme Sylvie LANDOWSKY en tant que Vice-Présidente, un arrêté de délégation de compétence a dû être rédigé.

Cet arrêté donnera délégation permanente à la Vice-Présidente à l'effet de signer tous les documents et courriers relatifs à sa délégation dans la limite du montant de 500.00€. Au-delà de cette somme, l'avis du Conseil d'Administration sera demandé.

4 - Désignation d'une déléguée titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'UDCCAS 54 (délibération N°088.2026)

La création, le 27 septembre 2017, de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale de Meurthe-et-Moselle (UDCCAS 54), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UDCCAS agit dans le respect des valeurs laïques et républicaines, notamment en veillant à une représentation pluraliste au sein de ses instances.

Le Conseil d'administration de l'UDCCAS 54 est composé de 21 membres titulaires et 21 membres suppléants élus parmi les membres désignés par le Conseil d'Administration de chaque CCAS adhérent à l'association.

Pour le CCAS de Trieux, Madame LINDER Michèle a été nommée représentante titulaire au sein de l'UDCCAS 54 et Monsieur GREGORIUS Gilbert représentant suppléant. Le Conseil d'Administration donne pouvoir à la représentante titulaire, et en cas d'empêchement de celle-ci à son suppléant pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Renouveau d'adhésion à la CTASF de Briey (délibération N°089.2026)

Le CCAS a décidé de renouveler son adhésion à la CTASF (Coordination territoriale des aides sociales facultatives de Briey) pour l'année 2026. Tout comme l'année précédente, la commune s'engage à abonder le fond de 0.20€ par habitant, soit un total de 558.40€.

Après analyse des dossiers, la CTASF permet d'apporter des aides financières conséquentes que le CCAS ne pourrait pas supporter. Pour la commune de TRIEUX, un dossier d'aide a été validé par la CTASF sur l'année 2025. L'aide apportée par la CTASF était d'un montant d'environ 1 200.00€.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Demande de secours (délibération N°090.2026)

Suite à la réception d'un dossier envoyé par l'assistante sociale de PIENNES, la situation d'une nouvelle famille a été étudiée et le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'inscrire la famille à la banque alimentaire du CCAS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Collecte de la banque alimentaire des 22/05/2026, 23/05/2026 et 24/05/2026

Il a été indiqué aux membres du Conseil d'Administration, pour leur information, qu'une collecte de la banque alimentaire au NETTO de TRIEUX aura lieu les 22, 23 et 24 Mai 2026. Néanmoins, pour la collecte du 22/05/2026, il sera interdit pour les volontaires présents de porter le gilet de la banque alimentaire.

En général, lors d'une collecte sur 3 jours, la banque alimentaire arrive à obtenir environ 1 tonne de produits. Cela permet d'établir une partie des colis qui sont distribués tout les 15 jours.

La prochaine collecte aura lieu les 6, 7 et 8 Novembre 2026.

8 - Discussion autour d'un mail d'alerte reçu concernant une administrée

En date du 01/04/2026, le CCAS a été destinataire d'un mail envoyé par une personne concernant la situation préoccupante d'une administrée.

Après analyse, la demande a été orientée vers la Maison Des Solidarités de Piennes et il nous a été répondu le 10/04/2026, après rendez-vous avec la personne concernée, qu'un accompagnement social va débuter et que plusieurs démarches vont également être effectuées pour aider la personne.

Le Président souhaitait évoquer cette situation aux membres du Conseil d'Administration afin de les tenir informés.

9 - Questions et points divers

NEANT

Séance levée à 18H46

Fait à TRIEUX, le 28/04/2026

Le Président,
Olivier TELLIER

La Secrétaire de séance,
Jocelyne DURLA



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Durla".